FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON

2 RUE DE LA JUSTICE - 93213 SAINT DENIS LA PLAINE CEDEX
contact@fftri.com | Tél. 01 49 46 13 50 | www.fftri.com

COMMUNIQUÉ DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

Tests de sélection en Équipes de France et en Sélections Nationales Youth & Junior lors de la saison 2024

1. Années de naissance considérées pour les tests de sélection

Equipe de France et Sélection Nationale **Junior** : 2005 et 2006
Equipe de France et Sélection Nationale **Youth** : 2007 et 2008

2. Objectifs des tests de sélection

Des tests seront organisés à Cannes La Bocca les **23 et 24 mars 2024** dans la perspective d'établir des sélections en Equipe de France Junior (championnats d'Europe et du Monde Junior), en Équipe de France Youth (championnat d'Europe Youth) et en Sélections Nationales Youth et Junior (coupes d'Europe Junior, voire d'autres épreuves) pour la saison 2024.

Les résultats de ces tests seront pris en compte dans les modalités de sélection des compétitions suivantes :

- championnat du Monde Junior de triathlon : Malaga (ESP) du 17 au 20 octobre 2024,
- championnat d'Europe Junior de triathlon : Balikesir (TUR) 09 au 11 août 2024,
- championnat d'Europe Youth de triathlon : Panevėžys (LIT) du 01 au 04 août 2024,
- une ou plusieurs sélections nationales Junior et Youth, selon le programme d'actions qui sera défini.

Les résultats de ces tests seront également pris en compte dans les conditions d'accès aux coupes d'Europe Junior 2024.

Les modalités de sélection en Équipes de France Youth et Junior seront communiquées ultérieurement. La participation aux tests de sélection organisés à Cannes les 23 et 24 mars 2024 revêt un caractère obligatoire pour prétendre à une sélection au championnat d'Europe Junior et au championnat du Monde Junior 2024. Seule une raison médicale appréciée par le médecin fédéral désigné permettra au Directeur Technique National de déroger éventuellement à cette règle.

3. Présentation des tests de sélection

Les tests de sélection se composent de 3 épreuves :

- un 800 m nage libre en bassin de 50 m au centre nautique Grand Bleu de Cannes La Bocca le **samedi 23 mars en matinée** ;
- un "chrono" vélo de 3,6 km sur l'anneau cycliste de Cannes la Bocca le **samedi 23 mars après-midi** ;
- un 5000 m en course à pied sur la piste d'athlétisme de Cannes La Bocca, le **dimanche 24 mars en matinée**.

4. Modalités d'accès aux tests de sélection

Les tests de sélection concernent les licenciés FFTRI, garçons et filles, nés entre 2005 et 2008. Le Directeur Technique National appréciera au cas par cas la recevabilité des demandes. Les tests ne s'adressent pas aux licenciés de la catégorie Minime en 2024, c'est-à-dire aux jeunes nés en 2009 et 2010.

Pour accéder aux tests de sélection, les sportives et sportifs devront remplir **une des deux conditions suivantes** :

- être inscrit(e) sur la liste ministérielle Sportifs de Haut Niveau catégorie Relève ou sur la liste ministérielle Sportifs Espoirs en 2024 ;

ou

- avoir réalisé un temps total à l'addition des résultats d'un 400 m nage libre et d'un 3000 m en course à pied, inférieur ou égal aux temps ci-dessous (les dixièmes étant obligatoirement pris en compte) :

FILLES	**TEMPS TOTAL** **400 m nage libre en petit bassin** **+ 3000 m piste**	**TEMPS TOTAL** **400 m nage libre en grand bassin** **+ 3000 m piste**
Nées en 2005	0:15:18	0:15:26
Nées en 2006	0:15:28	0:15:36
Nées en 2007	0:15:38	0:15:46
Nées en 2008	0:15:48	0:15:56

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON

2 RUE DE LA JUSTICE - 93213 SAINT DENIS LA PLAINE CEDEX
contact@fftri.com | Tél. 01 49 46 13 50 | www.fftri.com

GARÇONS	TEMPS TOTAL 400 m nage libre en petit bassin + 3000 m piste	TEMPS TOTAL 400 m nage libre en grand bassin + 3000 m piste
Nés en 2005	0:13:20	0:13:28
Nés en 2006	0:13:27	0:13:35
Nés en 2007	0:13:35	0:13:43
Nés en 2008	0:13:42	0:13:50

Les résultats pris en compte dans le temps total doivent avoir été réalisés **entre le 1er septembre 2023 et le 18 février 2024** en compétitions officielles FFN et/ou FFA ou lors d'une prise de temps en situation d'entraînement intégralement filmée et respectant les règles définies au paragraphe 6.
Les temps du 400 m en natation et du 3000 m en course à pied sont additionnés au dixième de seconde (*exemple 0:04:53,8 + 0:10:20,7 = 0:15:14,5).* Le temps total pris en compte est ensuite arrondi à la seconde supérieure *(exemple : 0:15:14,5 devient 0:15:15).*
Les personnes ne remplissant aucune des deux conditions ci-dessus peuvent solliciter une invitation en effectuant une requête motivée auprès du Directeur Technique National avant **le 23 février 2024** à l'adresse suivante : plalire@fftri.com.

5. Candidature aux tests de sélection

Pour participer aux tests de sélection, les athlètes doivent candidater impérativement et obligatoirement **avant le 23 février 2024** en remplissant le formulaire accessible via le lien suivant :

LIEN D'ACCÈS AU FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Pour valider leur inscription les triathlètes mineurs doivent retourner l'autorisation parentale téléchargeable via le lien ci-dessous à plalire@fftri.com .

LIEN DE TÉLÉCHARGEMENT DE L'AUTORISATION PARENTALE

6. Règles de réalisation des prises de temps en situation d'entraînement

Pour que le temps réalisé en situation d'entraînement soit pris en compte dans l'accès aux tests de sélection, vous devez envoyer la vidéo à Paul Lalire (plalire@fftri.com) au plus tard **le 23 février 2024** accompagnée des informations suivantes :

- le temps réalisé **au dixième de seconde**,
- la date de réalisation de la prise de temps
- l'adresse postale complète de l'installation sportive utilisée,
- la marque et le modèle du textile utilisé pour l'épreuve de natation,
- la marque et le modèle de chaussures utilisés pour l'épreuve de course à pied,
- la composition nominative de la série si plusieurs personnes sont au départ pour l'une ou l'autre des épreuves, en précisant la ligne d'eau occupée pour l'épreuve de natation.

La vidéo de la sportive ou du sportif doit filmer le déroulement de l'épreuve dans son intégralité, sans interruption, virages compris en course à pied et en natation. La prise de vue doit permettre d'identifier l'identité de la sportive ou du sportif, le type d'équipement utilisé et de suivre l'ensemble de la distance à réaliser. Il ne doit y avoir aucune ambiguïté, aucune équivoque possible sur l'identité de la sportive ou du sportif ainsi que sur la distance parcourue. Le visage de la sportive ou du sportif doit être filmé quelques secondes avant le départ. Pour les prises de vue avec un téléphone mobile, utiliser le mode avion afin d'éviter une interruption en cas d'appel.

- **Règles de réalisation du 400 m en natation**

Les règles techniques qui s'appliquent sont celles de la Fédération internationale de natation (FINA) pour une épreuve de Natation Course : https://ffn.extranat.fr/webffn/jug_reglements.php.

- Réalisation dans un bassin de 25 m ou de 50 m ;
- Une seule ou un seul sportif par ligne d'eau ;
- Des textiles en polyuréthane autorisés par la FINA et la FFN peuvent être utilisés pour ces prises de temps **alors qu'ils ne le seront pas lors des tests de sélection le 23 mars 2024 ;**
- Possibilité de réaliser n'importe quelle nage pour une épreuve de nage libre ;
- Départ plongé ;
- 15 m de coulée maximum au départ et après chaque virage (jugé à la tête) ;
- Le mur peut être touché par n'importe quelle partie du corps ;
- Aucune aide extérieure, aucune poussée.

- **Règles de réalisation du 3000 m en course à pied**

Les règles techniques qui s'appliquent sont celles de la Fédération internationale d'athlétisme (World Athletics) : https://worldathletics.org/about-iaaf/documents/book-of-rules.

- Réalisation sur une piste de 400 m ;
- Possibilité d'avoir plusieurs sportives ou sportifs dans la même course de 3000 m que la sportive ou le sportif chronométré(e) dans le cadre de l'accès aux tests de sélection, à condition que les sportives et sportifs présent(e)s avec elle ou lui respectent les règles suivantes :
  - ➔ obligation d'avoir le même départ et donc interdiction de prendre le train en marche
  - ➔ possibilité de s'arrêter avant la fin de la course, toutefois, aucune sportive ou aucun sportif s'étant arrêté(e) ne peut reprendre la course après cet arrêt
  - ➔ aucune aide possible de la part d'une sportive ou d'un sportif n'étant pas dans le même tour que la sportive ou le sportif chronométré(e) dans le cadre de l'accès aux tests de sélection ;
- Des chaussures à pointes autorisées par World Athletics peuvent être utilisées **alors qu'elles ne le seront pas lors des tests de sélection le 24 mars 2024 ;**
- Accompagnement par un vélo interdit ;
- Aucune aide extérieure, aucune poussée.

7. Dates clés à retenir pour les tests de sélection

- **1er septembre 2023 au 18 février 2024** : période de réalisation des prises de temps 400 m natation / 3000 m course à pied
- **23 février 2024** : date limite d'inscription aux tests ou de demande d'invitation au DTN et date limite d'envoi des vidéos des prises de temps
- **23 et 24 mars 2024 : tests de sélection à Cannes**